

Court Métrage
CÉSAR 2016
Mode
d'emploi

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

Concourir	p 3
Les Lauréats	p 9
Les Nuits en Or	p15
Calendrier	p19
Édition 2017	p23

Concourir

Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le César du Meilleur Film de Court Métrage.

Qui peut le recevoir ?

Sont éligibles au César du Meilleur Film de Court Métrage, tous les films :

- dont la durée totale est strictement inférieure à 60 minutes
- dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale
- dont le visa d'exploitation a été délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédant la Cérémonie

L'Académie se charge de collecter la liste des films éligibles auprès du CNC et en organise la présélection avec la collaboration du Comité Court Métrage de l'Académie.

Comment ça marche ?

- L'Académie constitue chaque année son Comité Court Métrage, qui rassemble une trentaine de professionnels dont l'activité les place au cœur de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmeurs de festivals...).

La composition de ce Comité est soumise chaque année à la validation du Bureau de l'Académie, qui en décide souverainement de la composition.

En octobre, les membres du Comité Court Métrage établissent une sélection de 12 films parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 12 courts métrages, composant la Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage de l'année, sont projetés en salle au cinéma Le Balzac, en novembre et décembre à Paris, dans le cadre de projections destinées à l'ensemble des membres de l'Académie.

Ils sont également mis en ligne durant toute la période de vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.

Ils sont enfin réunis dans deux DVD du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

- À l'issue de ce premier vote, les 5 films comptabilisant le plus grand nombre de voix sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage et sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.
- Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi ces 5 films nommés, celui qui recevra le César du Meilleur Film de Court Métrage lors de la Cérémonie des César.

Et l'animation ?

Depuis 2011, les films de court métrage d'animation ont été intégrés dans le dispositif des César aux côtés des films de long métrage d'animation. Deux César sont maintenant décernés pour l'animation, l'un pour le court métrage et l'autre pour le long métrage.

Pour les courts métrages d'animation, le processus est de même nature que celui du César du Meilleur Film de Court Métrage :

Sont éligibles au César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage), tous les films de court métrage d'animation :

- dont la durée totale est strictement inférieure à 60 minutes
- dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale du film
- dont le visa d'exploitation a été délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédant la Cérémonie
- Le Comité Animation de l'Académie choisit en octobre une liste d'un maximum de 12 films de court métrage d'animation, qui sera présentée pour le premier tour de vote aux membres votants de l'Académie. Ce Comité est constitué de professionnels du cinéma d'animation, suivant les mêmes principes que ceux du Comité Court Métrage.

Ces courts métrages, composant la Sélection Officielle César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) de l'année, sont projetés en salle au cinéma Les 3 Luxembourg, en décembre à Paris, dans le cadre d'une projection destinée à l'ensemble des membres de l'Académie.

Ils sont également mis en ligne durant toute la période de vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.

Ils sont enfin réunis dans un DVD du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

- Les 4 courts métrages d'animation ayant comptabilisé le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour font alors partie des films nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation, aux côtés des trois autres nominations réservées aux films d'animation de long métrage. Ils sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.
- Lors du second tour de vote, les membres de l'Académie distingueront un long métrage ET un court métrage parmi les sept films d'animation nommés.
- Le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sera attribué au film de court métrage d'animation ayant reçu le plus de voix au second tour parmi les quatre courts métrages d'animation nommés.

Qui vote ?

Tous les membres votants de l'Académie.

Ce sont des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

L'Académie compte actuellement 4276 membres votants.

Les Lauréats

Qu'est-ce qu'on gagne ?

1/ Pour les 24 films sélectionnés :

Être retenu dans l'une ou l'autre des sélections permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée, et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations suivantes pour les 24 films sélectionnés :

- Envoi personnalisé à l'ensemble des membres votants de l'Académie des films sélectionnés réunis dans un DVD, complété par une mise en ligne du film durant toute la durée du vote sur la plateforme de visionnage en VOD réservée aux membres de l'Académie.
- Projections de ces 24 films dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg à Paris, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.
- Diffusion sur Canal Play de l'une et/ou l'autre des sélections à l'intention des internautes français (chaque sélection étant obligatoirement proposée dans son intégralité).
- L'Académie envisage, à l'occasion du projet de l'association « Faites des courts, Fête des films » au Carreau du Temple à Paris, de faire découvrir les films sélectionnés sur un stand dédié à l'action de l'Académie en faveur du court métrage. Un jeu concours permettant de gagner les 24 films en DVD y sera notamment organisé.

2/ S'y rajoute pour les 9 films nommés :

- Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie d'une interview vidéo du (de la) réalisateur(trice) et du (de la) producteur(trice) par Danièle Heymann et Christophe d'Yvoire, dans le cadre de « Paroles de Nommés ».
- Projections des 9 films nommés dans le cadre de la rétrospective « l'Année Cinéma César » au Balzac et aux 3 Luxembourg, durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée, et ouvertes au public.

3/ Et pour les 2 films lauréats :

- Être distingué par les membres de l'Académie pour recevoir le César du Meilleur Film de Court Métrage ou le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) fait partie des récompenses les plus prestigieuses du monde du court métrage et constitue une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à leur réalisation, souvent décisive pour la suite de leur carrière.
- Participation au grand événement court métrage de l'Académie des César : Les Nuits en Or (voir page 15).

Qu'est-ce que ça change ?

Au moment où j'écris ces lignes j'ai l'impression qu'il est encore trop tôt pour percevoir toutes les conséquences de cet événement, car cela fait à peine huit mois que j'ai reçu le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) !

L'image qui me reste en tête, c'est le moment où le Maître de Cérémonie, Edouard Baer, m'attendait en haut des marches, les bras grands ouverts. Il m'a dit avec un sourire bienveillant « Bienvenue ». C'est exactement ça, la signification du César, la preuve d'être à présent, « bienvenue dans le monde du cinéma ».

C'est une superbe récompense pour mon travail mais aussi pour toutes les personnes qui ont participé au projet, et plus particulièrement pour mon producteur qui a toujours cru en mes films et qui m'a fait confiance alors que je ne sortais pas d'une école de cinéma ou d'animation.

Et bien sûr, ce prix va changer la perception que les autres ont de mon travail qui sera regardé avec une attention particulière et plus de crédibilité.

Le César m'a apporté de l'énergie, l'envie de donner de l'ampleur à mes projets, d'oser solliciter de nouvelles collaborations, d'imaginer plus grand, d'avoir moins peur et de prendre plus de risques, rassurée par cette porte qui m'a été ouverte.

Un instant, j'ai cru que les propositions de projets allaient affluer, et que j'allais pouvoir me reposer sur les Lauriers du César. Or ce n'est que l'énergie insufflée par ce trophée qui a été motrice de mes nouveaux projets, et finalement c'est le plus beau cadeau qu'on puisse espérer recevoir d'une récompense.

C'est comme si ma façon de travailler avait été validée, que je ne devais plus perdre de temps à douter. J'ai toujours essayé de faire des films de façon intègre, sans vouloir plaire ou faire plaisir, en espérant qu'ils questionnent et touchent le public. J'ai privilégié le côté artisanal, en opposition aux images trop aseptisées et lisses. Je pensais que c'était la façon la plus juste de faire mes films, maintenant je peux le dire haut et fort : ce César en est la preuve !

La « Tournée des Nuits en Or » qui a suivi la Cérémonie m'a également permis de rencontrer et d'échanger avec des réalisateurs du monde entier. Un séjour galvanisant, d'où nous sommes tous revenus enrichis et, sûrement, grandis.

Chloé Mazlo

Réalisatrice du film **LES PETITS CAILLOUX**
César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) 2015

Les Nuits en Or

Les Nuits en Or : Le grand événement court métrage de l'Académie des César.

Les deux courts métrages lauréats des César sont au cœur du projet Nuits en Or, organisé par l'Académie :

De nombreuses projections publiques en Europe (le Panorama) et en France (la Collection), et pour toutes celles ou ceux qui les ont réalisés, dix jours de voyage dans trois capitales pour présenter leurs films au grand public européen aux côtés de leurs pairs du monde entier (la Tournée) :

Le Panorama

Le César du Meilleur Film de Court Métrage et le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sont présentés dans le cadre du Panorama des Nuits en Or : trois jours de projections à Paris, gratuites et ouvertes au public, au mois de juin, au cœur d'un programme composé des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année, qui viennent d'être primés par leur Académie Nationale de Cinéma.

Le Panorama est également présenté dans plusieurs capitales européennes. Pour 2016 : Rome, Athènes, Madrid, Bruxelles, Luxembourg, Stockholm, Lisbonne et Vienne.

La Collection

Autour du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) est également constitué le programme de la Collection des Nuits en Or, avec quelques-uns des courts métrages choisis par le Comité Exploitants Court Métrage de l'Académie parmi ceux du Panorama. Ce Comité est constitué des exploitants de cinéma qui diffusent les Nuits en Or.

La Collection est présentée en salle lors de soirées exceptionnelles, au mois de mai, dans une vingtaine de villes françaises.

La Tournée

Les réalisateurs ou réalisatrices du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sont conviés à la Tournée des Nuits en Or : un voyage culturel et professionnel de dix jours en Europe, durant lequel, avec tous les autres réalisateurs du Panorama, ils accompagneront la présentation de leurs films dans certaines des capitales participant à l'événement.

Pour l'année 2016, la Tournée passera par deux capitales européennes pour se terminer à Paris par le Dîner de Gala des Nuits en Or, donné en leur honneur à l'UNESCO en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

Calendrier

Les dates du Court Métrage aux César 2016

- 5 octobre 2015 : Annonce des 12 courts métrages choisis par le Comité Animation 2016.
- 12 octobre 2015 : Annonce des 12 courts métrages choisis par le Comité Court Métrage 2016.
- 28 novembre 2015 : Projection au cinéma Le Balzac de la première partie des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- 5 décembre 2015 : Projection au cinéma Le Balzac de la deuxième partie des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- 12 décembre 2015 : Projection au cinéma Les 3 Luxembourg des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).
- 18 décembre 2015 : Envoi à chacun des membres votants de l'Académie d'un double DVD « Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage » (12 films) et d'un DVD « Sélection Officielle César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) » (12 films) dans le Coffret DVD César 2016.
- 19 et 20 décembre 2015 : Fête du Court Métrage au Carreau du Temple à Paris.
- 27 janvier 2016 : Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2016.
- 6 février 2016 : Déjeuner des Nommés. L'ensemble des nommés sont invités par le Président et le Conseil d'Administration de l'Académie à se retrouver lors d'un déjeuner au restaurant Le Fouquet's.

- 6 février 2016 : Paroles de Nommés. Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie des interviews de toutes/tous les réalisatrices/réalisateurs et productrices/producteurs des films nommés aux César 2016.
- 10 février 2016 : Réunion bilan des Comités Courts Métrages et Animation de l'Académie à Clermont-Ferrand à l'occasion du Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand.
- 10 au 23 février 2016 : L'Année Cinéma César. Projection de tous les films nommés aux César 2016, dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg.
- 26 février 2016 : 41^{ème} Cérémonie de remise des César.
- Mai 2016 : Les Nuits en Or - La Collection. Série de projections en France de la Collection.
- Juin 2016 : Les Nuits en Or - Le Panorama. Série de projections du Panorama dans plusieurs capitales européennes.
- 5 au 15 juin 2016 : Les Nuits en Or - La Tournée. Voyage de dix jours des réalisateurs du Panorama dans trois villes européennes.
- 13 au 15 juin 2016 : Les Nuits en Or - Le Panorama. Projection du Panorama à Paris.
- 13 juin 2016 : Les Nuits en Or - Le Dîner de Gala. Dîner officiel à l'UNESCO.

**Édition
2017**

Mon film est-il éligible pour les César 2017 ?

Tout film de court métrage qui respecte les conditions d'éligibilité peut concourir à l'édition 2017 des César.

La liste des films éligibles est transmise par le CNC aux services de l'Académie. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire, sauf pour une éventuelle demande de décalage, qu'autorise le Règlement de l'Académie :

- Pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2016, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2016, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour participer aux César 2017. Cette demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2016.
- Pour les films dont le visa aura été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2016, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour décaler sa participation aux César de l'année suivante, étant entendu qu'un même film ne peut participer qu'une seule fois. La demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2016.

Montrer mon film aux membres d'un Comité

Tous les membres des Comités sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cependant, comme dit le proverbe, « on n'est jamais mieux servi que par soi-même ». À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité vous pouvez montrer votre film directement aux membres des Comités : la liste des membres est en accès libre sur le site de l'Académie.

À vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, message sur Facebook, invitation à une projection, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, le trop est l'ennemi du bien !

Faire partie des Comités Court Métrage et Animation de l'Académie

Le Bureau de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés. Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage durant l'année d'une part significative de la production française de court métrage dans le cadre de son activité professionnelle (programmation de festival, achats TV, presse...) au sein d'une entité dédiée à la diffusion du court métrage (festival, chaîne de télévision ou média spécialisé dans la diffusion du court, organisations professionnelles...).

Un dossier de candidature doit être envoyé sur papier libre au Secrétariat de l'Académie, par courrier ou par mail. Il doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation, le ou les documents justifiant d'une activité professionnelle intégrant le visionnage d'une part significative de la production française de court métrage, et deux lettres de parrainage provenant de membres des Comités Court Métrage ou Animation.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 mai de chaque année. Pour les personnes faisant déjà partie d'un Comité, une simple demande de renouvellement suffit.

Les décisions du Bureau de l'Académie sont annoncées à la fin du mois de juillet. Elles sont souveraines et non susceptibles d'appel. Les membres des deux Comités ont la possibilité s'ils le désirent de devenir membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma après deux années successives de participation aux travaux de l'un des Comités de sélection.

Les dates de présélection Court Métrage pour les César 2017

- 30 mai 2016 : date limite de dépôt de candidature pour faire partie des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2017.
- 30 juin 2016 : date limite d'obtention du visa pour être éligible aux César 2017.
- 15 juillet 2016 : date limite de demande de dérogation pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2016, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2016, pour participer aux César 2017, ou pour les films dont le visa a été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2016 pour décaler leur participation aux César à l'année suivante.
- 30 juillet 2016 : publication officielle de la liste des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2017.
- Octobre 2016 : annonce de la Sélection des 12 courts métrages par le Comité Court Métrage, et de la Sélection des 12 courts métrages d'animation par le Comité Animation.

Académie des César

11 rue de l'Avre, 75015 Paris

Tél. +33 (0)1 53 64 05 25

info@academie-cinema.org

www.academie-cinema.org



Court Métrage
CÉSAR 2016

www.academie-cinema.org